

# JULIEN PHARO

Né le 25 mars 1982

6 rue Joseph Jacquard 31200 Toulouse

Tél : 06 71 10 55 06

E-mail : julien.pharo@ut-capitole.fr

## STATUT ACTUEL

Professeur agrégé en Sciences économiques et sociales (SES) en lycée à Toulouse.

Docteur en sciences économiques (Thèse soutenue au CLERSÉ à l'Université de Lille), qualifié à la fonction de MCF en section 05.

Chercheur associé au LÉREPS (Sciences-po Toulouse, UT1) depuis le 10 novembre 2023 et au CLERSÉ (Université de Lille).

## FORMATIONS

**De 2018/2019 à 2022/2023 : Doctorat de Sciences économiques à l'Université de Lille**

sous la direction de Nicolas Postel, soutenue publiquement le 24 novembre 2023.

Domaine de recherche de la thèse : **Démocratie des entreprises et Fiscalité**. *Enjeux théoriques et pratiques de la mise en place d'une fiscalité incitative procédurale.*

Jury : Antoine Rebérioux (rapporteur), Pierre-Yves Gomez (rapporteur), Guillemette de Larquier, Isabelle Ferreras et Jean-Pierre Chanteau.

**2009 : Agrégation de Sciences économiques et sociales (SES)**

**2005 : DEA d'économie publique et des organisations, Université Paris-I**

Mémoire sur *L'histoire de la fiscalité du Chili*.

**2004 : Maîtrise d'économie, mention analyses et politiques économiques, Université Paris-I.**

**2002 : Deug de Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS)**

Option économie, Université Paris-VII.

**Maîtrise courante de l'anglais et de l'espagnol.**

## ENSEIGNEMENT

**2024/2025 (Prévu) : Responsable de l'UE RSE à Jean-Jaurès (UT2) en Master 1 Economie écologie et développement durable de Géraldine Froger et en Master 1 Management de Projets industriels Innovation (20-25 heures prévisionnelles).**

**2023/2024 : Chargé de TD en S4 GEA à l'IUT Paul Sabatier (UT3).**

Janvier/Avril 2024 : Comptabilité écologique en deuxième année de GEA, dans le cadre de la SAE commune "Diagnostic environnemental des organisations", coordonné par Julien Milanese pour le second semestre ( 22,5 heures avec 5 groupes de TD).

**De 2021/2022 à 2023/2024 : Chargé de TD en L3 AES à l'Université Toulouse 1**

Macro-économie internationale de Gabriel Colletis du semestre 2 :

Janvier/avril 2022 : deux groupes, pour un volume horaire total de 30 h.

Janvier/avril 2023 : deux groupes, pour 30h également.

Macro-économie de Gabriel Colletis du semestre 1 :

Septembre/décembre 2022 : deux groupes, pour un volume horaire total de 24h.

Septembre/décembre 2023 : deux groupes, pour 30h également.

**Depuis 2015/2016 : Professeur de SES au lycée Toulouse Lautrec (Toulouse) en poste.**

**2010-2015 : Professeur de SES au lycée Langevin-Wallon (Champigny sur Marne) en poste.**

**2009/2010 : Stagiaire de SES au lycée Jean Monnet (Montpellier).**

## THEMES DE RECHERCHE

Considérant la démocratisation des entreprises comme une condition pour permettre au système productif de bifurquer sur le plan écologique, mes travaux portent sur la conceptualisation de critères organisationnels pour conditionner les aides publiques et différencier fiscalement les entreprises. Ils m'ont amené à appréhender les processus de démocratisation des entreprises et à envisager, de manière pluridisciplinaire, en croisant notamment l'économie et la gestion, des échelles multidimensionnelles pour les évaluer sur le plan démocratique.

En sciences économiques, j'étudie les multiples travaux en économie institutionnaliste portant sur l'entreprise, la rationalité, les organisations et les communs (en m'appuyant sur diverses théories : économie des conventions, de la régulation, post-keynésiens, et néo-institutionnalistes), ainsi que ceux, en économie publique et en histoire de la pensée économique, abordant et questionnant la fiscalité des entreprises, son caractère incitatif, et plus généralement les critères d'intervention publique et d'évaluation des entreprises.

En sciences de gestion, j'étudie les travaux portant sur la RSE, les parties prenantes, les sociétés à mission, les ressources humaines, l'organisation du travail, les diverses expériences coopératives, les critères de notation ESG, la comptabilité écologique et plus généralement ceux qui apportent des éléments pour qualifier, décrire et caractériser la démocratie d'entreprise, essentiels dans l'optique de mon travail de recherche.

En droit, mes travaux abordent incidemment le droit fiscal, principalement des entreprises, ainsi que le droit des sociétés et le droit constitutionnel.

J'envisage aussi de m'appuyer à l'avenir sur des travaux de sciences politiques étudiant la démocratie en général et la démocratie participative en particulier.

Enfin, je m'intéresse également à l'ensemble des travaux de sociologie qui portent sur le management, les relations de travail au sein des organisations, et plus précisément sur la démocratisation potentielle des entreprises.

## TRAVAIL DE THÈSE

Ma thèse, qui se situe dans le champ de la théorie économique, s'est proposée d'envisager sérieusement, dans une optique pragmatiste, la possibilité que la fiscalité incitative à l'égard des entreprises se fixe comme objectif de démocratiser leur organisation (dans un sens pluriel englobant les diverses expérimentations de cette dynamique). Elle avait ainsi pour objet de fonder une conception de la fiscalité incitative, qualifiée de procédurale (FIP), afin d'une part de sortir du particularisme des systèmes fiscaux actuels, et d'autre part de contribuer, de manière complémentaire à d'autres outils de régulation, à démocratiser l'entreprise. La FIP repose donc sur le projet de transformer la structure organisationnelle de l'entreprise dans un sens éthico-politique en y favorisant le déploiement de la raison pratique, par opposition à la fiscalité incitative instrumentale (FII) qui ne vise que les résultats des comportements, et notamment les prix de marché, avec pour effet indirect de renforcer la prédominance de la rationalité instrumentale au sein de l'entreprise. Mon approche s'appuie en tout premier lieu sur la reconnaissance de la dimension éthico-politique de l'entreprise, en tant qu'institution sociale. Elle considère en particulier que les différents citoyens et/ou parties prenantes impliqués dans l'entreprise ne sont pas uniquement guidés par une rationalité instrumentale calculatrice, mais aussi par une rationalité élargie car interprétative, capable de se fixer des objectifs diversifiés et qualitatifs, et d'inclure des préoccupations sociétales dans les processus de prise de décision. En encourageant ainsi l'entreprise à se démocratiser pour participer davantage au bien commun, la FIP a pour objet d'agir en amont sur les règles et les conventions afin qu'elles puissent encadrer la recherche d'efficacité marchande.

Ce travail s'est appuyé sur une conception de l'entreprise comme ensemble de ressources communes à démocratiser en vue de la délibération entre ses différents citoyens et/ou parties prenantes, visant à sortir de la vision coercitive de l'organisation défendue par les théories contractualistes. En proposant de sortir des postulats non distorsifs de la théorie de la fiscalité optimale et d'une utilisation exclusivement instrumentale de l'incitation fiscale à destination des entreprises, j'ai souhaité contribuer à la réflexion actuelle sur une réinvention conceptuelle du conditionnement des aides publiques.

Les approfondissements potentiels de cette thèse sont nombreux, aussi bien sur le plan théorique, en matière d'économie publique institutionnaliste notamment, que sur le plan des vérifications, prospections et/ou applications empiriques. Il faudrait en particulier pouvoir mesurer les effets éventuels d'une démocratisation de l'entreprise à différents niveaux : celui de l'entreprise, au niveau méso-économique, mais aussi au niveau macro-économique. En outre, il conviendrait de tester l'évaluation du niveau démocratique des entreprises via les quatre échelles présentées, en explicitant chaque critère. Les questions de droit fiscal autour des modalités de mise en œuvre d'un contrôle fiscal adapté, d'élaboration d'une assiette fiscale pertinente pour cette FIP, et de compatibilité juridique impliquées par une telle (r)évolution de la fiscalité incitative des entreprises, seraient également à approfondir. Enfin, sur le plan théorique, l'ambition d'améliorer la démocratie en encadrant et élargissant la recherche d'efficacité économique, via l'incitation fiscale et le conditionnement des aides publiques notamment, serait une piste à explorer afin de refonder certaines politiques publiques et de contribuer à faire émerger un *policy mix* structurel favorisant le déploiement de la raison pratique des citoyens et/ou parties prenantes de l'entreprise.

## COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

Présentation de mes travaux au séminaire des postkeynésiens de Lille en juin 2019, afin d'envisager comment les théories conventionnalistes et postkeynésiennes peuvent s'avérer complémentaire pour repenser la fiscalité incitative. Cette rencontre m'avait convaincu de surseoir à modéliser les effets éventuels d'une fiscalité incitative procédurale sur la démocratisation potentielle de l'entreprise et au niveau macro-économique, sur le plan écologique notamment, pour me concentrer d'abord sur le défrichage du lien théorique entre la démocratie d'entreprise et la fiscalité incitative, ce qui m'a permis de réorienter mon travail de thèse (cf. supra).

Depuis janvier 2022, je suis membre de l'atelier SI2D (Système d'information, de décision et démocratie dans les organisations) qui est un atelier de recherche multidisciplinaire, fondé par Maryse Salles et Raphaëlle Bour, et qui interroge les liens que les systèmes d'information numériques (SIN) entretiennent avec la démocratie dans les organisations.

Cet atelier multidisciplinaire (auxquels participent notamment des économistes : Gabriel Colletis et Anne Isla, une juriste : Lycette Corbion et un mathématicien : Etienne Fieux,...) se propose de réaliser un outil pour auditer les Systèmes d'information numérique des entreprises sur le plan démocratique : la méthode ISIDOR. Dans cette optique, j'ai essayé pour ma part de contribuer à la construction collective des différents critères d'évaluation des multiples dimensions de la démocratie d'entreprise retenues au sein de l'atelier.

Dans ce cadre, j'ai également participé à l'élaboration et au pilotage du numéro spécial *Numérique au travail, un moment politique ?*, de la *Revue Socio-anthropologie* et notamment au choix des articles retenus et à l'entretien réalisé collectivement (cf. infra).

Au sein de cet atelier SI2D, j'ai enfin participé depuis juin 2022 au projet financé par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), dans le cadre de la Fabrique des CTO (Conditions de Travail et Organisation), et notamment à la seconde expérimentation de la méthode d'audit ISIDOR, évaluant l'impact des Systèmes d'Information sur la démocratie des organisations, et aux entretiens individuels réalisés dans une entreprise en Occitanie. Ces entretiens nous ont permis de réaliser fin 2023/début 2024 un bilan évaluant le niveau démocratique du Système d'information de l'entreprise et de la conseiller afin d'approfondir sa démocratisation (rapport d'analyse définitif à venir), dans le cadre de son projet d'inscrire dans ses statuts la mission de démocratiser son organisation.

Depuis fin 2023, je travaille également avec Camille Boulenguer sur la mise en évidence des liens entre la théorie de la taxation optimale (TTO) et l'évasion fiscale, afin de pointer d'une part comment sur le plan théorique l'évasion fiscale est tolérée (voire favorisée) par la théorie standard en économie publique et d'autre part comment sur le plan empirique les grandes entreprises s'accoutument et instrumentalisent les niches fiscales existantes des deux côtés de l'Atlantique.

En janvier 2024, j'ai préparé à la demande d'Isabelle Ferreras une note d'application pratique de dispositifs de type FIP (fiscalité incitative procédurale) pour contribuer à démocratiser l'entreprise en Espagne et je compte prochainement faire de même pour l'Europe.

J'ai enfin prévu de travailler en 2025 avec Tiphaine Gautier et Elsa Bischoff sur la complémentarité entre la FIP et une fiscalité incitative basée sur une comptabilité écologique globale de type CARE.

## PUBLICATIONS

- J. Pharo, « L'apport de Pigou pour réinventer la fiscalité incitative des entreprises », *Cahiers d'économie politique*, n° 82 (4), 2022.

Cet article examine l'apport de Pigou sur la fiscalité incitative des entreprises en vue de repenser les principes qui la sous-tendent. En mettant en évidence les effets externes des différentes structures organisationnelles, Pigou a ouvert la possibilité d'utiliser des critères organisationnels pour déterminer, au sein d'un secteur donné, quelles sont les entreprises qu'il conviendrait de taxer ou de subventionner. Alors que l'interprétation habituelle de la taxe Pigou simplifie sa démarche en réduisant cet outil à un moyen d'internaliser les externalités dans le fonctionnement des marchés, l'approfondissement de son intuition éthico-politique de la fiscalité incitative des entreprises pourrait en renouveler les objectifs.

- G. Colletis, R. Bour, E. Fieux, A. Isla, J. Pharo, et M. Salles, « Le numérique, aboutissement rêvé du taylorisme ? », Entretien avec D. Linhart, *Revue Socio-anthropologie*, 2023, n°47.

Cet entretien de Danièle Linhart, réalisé collectivement par des membres de l'atelier SI2D dans le numéro spécial *Numérique au travail, un moment politique ?* coordonné par Raphaëlle Bour et Maryse Salles, questionne le lien entre le numérique et le taylorisme. Face aux dérives engendrées par les modalités actuelles d'utilisation du numérique du fait de l'exercice d'une rationalité exclusivement instrumentale au sein des organisations, nous l'interrogeons notamment sur la possibilité d'inscrire un tel outil dans une dynamique de démocratisation de l'entreprise. Danièle Linhart pointe alors qu'en repensant d'abord l'entreprise et le travail, le numérique pourrait ensuite potentiellement contribuer à libérer l'intelligence collective des salariés.

- J. Pharo, « De nouveaux statuts/missions pour les entreprises : l'occasion de les pousser fiscalement à démocratiser leur gouvernance, et ainsi de transformer les dispositifs incitatifs ? », *Revue de l'organisation responsable*, 2024, n° 19 (1).

Cet article se demande en quoi la mise en place de nouveaux statuts aurait pu permettre d'infléchir les dérives actuelles de la fiscalité incitative des entreprises en imposant des contreparties organisationnelles à l'octroi d'avantages fiscaux et/ou en différenciant les impôts des entreprises selon leur niveau démocratique. Comme les dispositifs fiscaux incitatifs habituels, marqués par un particularisme sectoriel, s'empilent sans impacter positivement la gouvernance des entreprises, nous supposons qu'il conviendrait de pousser fiscalement à transformer l'organisation des entreprises afin de leur permettre d'atteindre des cibles écologiques et sociales. Cela nécessite une réorientation de la fiscalité incitative des entreprises. L'article montre que la loi PACTE tout comme la loi sur le devoir de vigilance, ou encore la loi sur l'ESS, en n'envisageant pas de s'appuyer sur des critères organisationnels précis afin d'indiquer une transformation de la gouvernance, n'ont pas permis d'infléchir les dérives des incitations fiscales actuelles ni de pousser les entreprises à remplir leurs objectifs affichés statutairement.

- J. Pharo, « Penser la démocratisation de l'entreprise avec Freeman et Ostrom », soumis à la *Revue de philosophie économique*.

Cet article s'appuie sur les notions de parties prenantes et de communs pour justifier la démocratisation de l'entreprise dans une perspective pragmatiste et institutionnaliste. A partir des travaux de Freeman et d'Ostrom, nous montrons qu'en les combinant, il est possible de faire apparaître un idéal démocratique applicable à l'entreprise qui s'oppose à la vision coercitive des théories contractualistes et de la shareholder value. La perspective d'une entreprise reconnue comme une ressource commune pour ses parties prenantes invite à penser les conditions d'un changement institutionnel pour impulser une dynamique de démocratisation des entreprises.

## COMMUNICATIONS

- Colloque de l'AFEP, juillet 2018 à Reims : *Pourquoi un « bon » usage de la fiscalité des entreprises suppose d'articuler l'analyse conventionnaliste à l'analyse post-keynésienne ?*
- JDD université de Lille du CLERSÉ, avril 2019 : *Comment justifier l'utilisation de la fiscalité des entreprises pour transformer la structure organisationnelle de l'entreprise ?*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2019 à Lille : *Pourquoi la fiscalité peut agir sur la forme organisationnelle de l'entreprise ?*
- Congrès du RIODD, octobre 2019 à La Rochelle : *Pourquoi la fiscalité peut agir sur la forme organisationnelle de l'entreprise ?*
- JDD, Université de Lille du CLERSÉ, juin 2020 : *La fiscalité incitative de Pigou, une intuition pour internaliser les externalités dans l'organisation même de l'entreprise ?*
- Congrès virtuel du RIODD, octobre 2020 : *Au-delà de la taxe Pigou, comment approfondir le potentiel théorique de la fiscalité incitative pour transformer l'entreprise ?*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2021 à Toulouse : *L'apport de Pigou pour transformer l'organisation de l'entreprise à partir de la fiscalité incitative.*
- Congrès du RIODD, octobre 2021 à Montpellier : *Les plans de relance face au Covid : l'occasion manquée d'impulser des processus de transformation organisationnelle des entreprises grâce à la fiscalité incitative.*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2022 à Amiens, *Pour une fiscalité des entreprises agissant sur les processus de prise de décisions*
- Université d'été du LEREPS, septembre 2022, *Vers un renouvellement du rôle de la fiscalité incitative des entreprises : agir sur les processus de prise de décision.*
- Conférence Anthropocène et Management, novembre 2022 à Toulouse, *Les enjeux d'une évaluation publique du niveau de démocratie des entreprises.*
- Congrès du RIODD, novembre 2022 à Aubervilliers, *Les enjeux d'une évaluation publique du niveau de démocratie des entreprises.*
- Colloque de l'AFEP, juillet 2023 à Paris, *De nouveaux statuts/missions pour les entreprises : l'occasion de les pousser fiscalement à démocratiser leur gouvernance ?*
- Séminaire pour les Master 2E2D, le premier février 2024 à l'UT2, *Enjeux théoriques et pratique de la mise en place d'une fiscalité incitative procédurale.*
- (A venir) Colloque sur les transitions durables 23/24 mai 2024 à l'IUT de Castres, *Favoriser fiscalement la démocratisation des entreprises pour contribuer à la transition écologique.*
- (A venir) Congrès de philosophie économique à Reims, fin mai 2024 (3 communications soumises).
- (A venir) Séminaire à Lille autour du *Manifeste travail*, le 21 juin 2024 dans le cadre de la chaire « Socio-économie des Communs », participation à la table ronde : *Quel gouvernement d'entreprise pour bifurquer ?*
- (A venir) Colloques de l'AFEP, juillet 2024 à Montpellier et du RIODD, septembre 2024, à Bruxelles.